

rapport de l'Auditeur général, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1907; un paiement de \$11,174.85 à la *Diamond Light and Heating Company of Canada, Limited*, Montréal, pour installations de luminaire, becs de lampes, etc., tel que porté à la page O-117-18 du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice terminé le 31 mars 1908; un paiement de \$54,050.10 à la *Diamond Light and Heating Company of Canada, Limited*, Montréal, pour de l'huile dite *Arctic*, etc., tel que porté à la page O-121-122 du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice terminé le 31 mars 1909; un paiement de \$42,579.23 à la *Diamond Light and Heating Company of Canada, Limited*, Montréal, pour brosses en soies de porc, lumières, tubes, tel que porté à la page O-94 du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice terminé le 31 mars 1910; un paiement de \$9,000 à la *Diamond Light and Heating Company of Canada, Limited*, Montréal, pour installations à vapeur de gaz *diamond*, tel que porté à la page N-92 du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice terminé le 31 mars 1911; et que de plus vous devez demeurer prêt à répondre à l'appel du comité jusqu'à ce que vous soyez relevé de cette obligation.

Par ordre du comité.

THOS. S. HOWE,
Greffier du comité.

Remarque.—Veuillez apporter avec vous cette sommation, et vous rapporter au greffier du comité immédiatement après votre arrivée à Ottawa.

MONTRÉAL, Q., 12 février.

THOMAS S. HOWE,
Greffier du comité des Comptes Publics,
Chambre des Communes, Ottawa.

Sommation signifiée à Miller à une heure p.m.

SHERIF,
Montréal.

SALLE DE COMITÉ No 101.

CHAMBRE DES COMMUNES,

VENDREDI, 14 février 1913.

Le comité permanent des Comptes Publics se réunit à 10.30 de l'avant-midi; M. Middlebro au fauteuil.

Le comité procède à l'étude ultérieure du paiement de \$2,086.80 à la *Diamond Light and Heating Co. of Canada, Ltd.*, Montréal, au sujet de lumières, cheminées, becs de lampes, etc., tel qu'indiqué à la page P-96 du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice financier clos le 31 mars 1907; le paiement de \$11,174.85 à la *Diamond Light and Heating Co. of Canada, Ltd.*, Montréal, pour des installations d'éclairage, becs de lampes, etc., etc., et tel qu'indiqué à la page O-117-18 du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice financier clos le 31 mars 1908; le paiement de \$54,050.10 à la *Diamond, Light and Heating Co. of Canada, Ltd.*, Montréal, au sujet d'huile arctique, etc., etc., ainsi qu'il est indiqué à la page O-121-122 du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice financier clos le 31 mars 1909; le paiement de \$42,579.23 à la *Diamond, Light and Heating Co. of Canada, Ltd.*, Montréal, pour des brosses en soies de porc, lumières, tubes, tels qu'indiqué à la page O-94 du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice financier clos le 31 mars, 1910; le paiement de \$9,000.00 à la *Diamond, Light and Heating Co. of Canada, Ltd.*, Montréal, au sujet d'installations pour installations à vapeur de gaz *diamond*, tel qu'indiqué à la page O-92 du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice financier clos le 31 mars 1911.

M. R. C. Miller, Montréal, est appelé, assermenté et interrogé: —

M. MILLER.—M. le président, je suis accompagné ici de mon avocat, et je voudrais qu'il me représentât.

Le PRÉSIDENT.—Ça n'est qu'un interrogatoire devant le comité. Nous n'aurons pas d'avocat.